

Vous travaillez dans la commission paritaire auxiliaire des ouvriers? Votre salaire va augmenter !

Cette augmentation salariale a été conclue dans l'accord sectoriel que le CGSLB aussi a négocié!

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus cher (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmentera le 1er Janvier.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1,7%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: cette indexation ne s'applique qu'aux entreprises où les salaires n'ont pas encore été indexés !

Âge	18 ans	19 ans	20 ans	22 ans	22 ans
Ancienneté (mois)	0 m anc.	6 m anc.	12 m anc.	24 m anc.	36 m anc.
Catégorie	cat.1	cat.2	cat.3	cat.4	cat.5
38 heures/semaine	9,4894	9,7412	9,8531	9,9454	9,9751
39 heures/semaine	9,2461	9,4915	9,6005	9,6904	9,7194
40 heures/semaine	9,0149	9,2542	9,3605	9,4481	9,4764

Ouvriers âgés de moins de 18 ans		
Âge	16 ans	17 ans
	70%	76%
38 heures/semaine	6,6426	7,2119
39 heures/semaine	6,4723	7,0270
40 heures/semaine	6,3105	6,8513

Commission paritaire auxiliaire des ouvriers – CP 100

<i>Etudiants ou ouvriers d'un régime de formation alternance</i>					
<i>Âge</i>	<i>16 ans</i>	<i>17 ans</i>	<i>18 ans</i>	<i>19 ans</i>	<i>20 ans</i>
	<i>70%</i>	<i>76%</i>	<i>82%</i>	<i>88%</i>	<i>94%</i>
38 heures/semaine	6,6426	7,2119	7,7813	8,3507	8,9200
39* heures/semaine	6,4723	7,0270	7,5818	8,1366	8,6913
40* heures/semaine	6,3105	6,8513	7,3922	7,9331	8,4740

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Commission paritaire auxiliaire des ouvriers – CP 100

